

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel, tenue le **lundi 24 octobre 2016, 9h30 heures**, à la salle communautaire sise au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.

Sont présents :

Madame Doris Larose et messieurs Gaëtan Lalande, Michel Longtin, Daniel Berthiaume, Gilles Payer et Noël Picard.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Dinel, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Tous les membres du conseil ont bien reçu l'avis de convocation transmis dans les délais prescrits.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Ouverture de la séance;
2. Résultats de l'appel d'offres pour les travaux admissibles à une subvention au programme RIRL (Réhabilitation du réseau routier locale – Volet 1);
3. Modification de la résolution no. 2016-10-18203 : Résultats d'appel d'offres pour la fabrication de granulats;
4. Période questions;
5. Fermeture de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

2016-10-18216
Ouverture de la séance

Il est résolu à l'unanimité

D'ouvrir la séance à 9 h 55.

ADOPTÉE

**2. RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC
POUR LES TRAVAUX SUR LE CHEMIN DU LAC-GAGNON OUEST
ET LA RUE PRINCIPALE – CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE RETENU**

2016-10-18217
**Adjudication de contrat AOP 2016-11 TP– Uniroc Construction inc.
Travaux sur le chemin du Lac-Gagnon O. et la rue Principale**

CONSIDÉRANT QUE le 21 octobre 2016, à 11 heures, le responsable de l'appel d'offres 2016-11 TP, Travaux sur le chemin du Lac-Gagnon O. et la rue Principale, procédait à l'ouverture des soumissions déposées ;

CONSIDÉRANT QUE le résultat est le suivant :

Uniroc Construction inc.	999 429,62\$
Pavages Multipro inc.	1 031 724,26\$
Eurovia Québec Construction inc.	1 064 683,79\$
Pavage Coco inc.	1 210 778,73\$

CONSIDÉRANT QU'un rapport quant à la conformité des offres et des recommandations en ce qui concerne le choix du plus bas soumissionnaire conforme a été déposé par la direction générale ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

le Conseil retient l'offre de la compagnie Uniroc Construction inc., pour un coût total, incluant les taxes, de 999 429,62\$;

QUE,

les documents d'appel d'offres 2016-11 TP, Travaux sur le chemin du Lac-Gagnon O. et la rue Principale, la soumission déposée, ainsi que la présente résolution, constituent le contrat liant les parties;

QUE,

tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, la présente résolution prend effet seulement lors de l'approbation de la demande d'aide financière présentée au programme « Réhabilitation du réseau routier local - RIRL », par la réception d'une lettre du ministre du Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE,

les dépenses s'appliquent au règlement d'emprunt 2016-05 relatif à des travaux de chemins.

ADOPTÉE

**3. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NO. 2016-10-18203
APPEL D'OFFRES POUR LA FABRICATION DE GRANULATS**

Ce point est reporté à une prochaine séance.

4. PÉRIODE DE QUESTION

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-10-18218 Levée de la séance

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

la séance soit et est levée à 10 h 05.

David Pharand
Maire

Claire Diné
Directrice générale et sec.-très.